

Avis public du scrutin

Conformément aux articles 338 et 171 de Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), avis public est, par les présentes, donné aux électeurs inscrits sur la liste électorale de la Ville de Trois-Rivières pour l'élection partielle du 5 mai 2019 que :

1.- Un scrutin sera tenu.

2.- Les candidats à cette élection partielle pour le poste de maire sont :

M. Jean-François Aubin 1705, rue Jean-Nicolet Trois-Rivières (Québec) G9A 1B6	M. Pierre-Benoît Fortin 1940, rang Saint-Malo Trois-Rivières (Québec) G8V 1X5	M. Jean Lamarche 263, rue Notre-Dame Est Trois-Rivières (Québec) G8T 4C8	M. Éric Lord 5007, rue Notre-Dame Ouest Trois-Rivières (Québec) G9A 4Z4
---	---	--	---

3.- Un vote par anticipation sera tenu de 12 h 00 à 20 h 00 dimanche le 28 avril 2019 aux six endroits suivants :

<ul style="list-style-type: none"> • District électoral de Pointe-du-Lac • Sections de vote n^{os} 101 à 104 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2071 • Sections de vote n^{os} 105 à 108 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2072 • Sections de vote n^{os} 109 à 111 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2073 • Sections de vote n^{os} 112 à 114 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2074 • Sections de vote n^{os} 115 à 117 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2075 • Sections de vote n^{os} 118 à 120 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2076 	<ul style="list-style-type: none"> • District électoral de Chavigny • Sections de vote n^{os} 201 à 204 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2065 • Sections de vote n^{os} 205 à 207 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2066 • Sections de vote n^{os} 208 à 211 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2067 • Sections de vote n^{os} 212 à 214 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2068 • Sections de vote n^{os} 215 à 217 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2069 • Sections de vote n^{os} 218 à 220 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2070
<p>école secondaire Chavigny 365, rue Chavigny</p>	

<ul style="list-style-type: none"> • District électoral de La-Vérendrye • Sections de vote n^{os} 301 à 303 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2077 • Sections de vote n^{os} 304 à 307 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2078 • Sections de vote n^{os} 308 à 310 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2079 • Sections de vote n^{os} 311 à 313 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2080 • Sections de vote n^{os} 314 à 316 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2081 • Sections de vote n^{os} 317 à 319 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2082 	<ul style="list-style-type: none"> • District électoral de Marie-de-l'Incarnation • Sections de vote n^{os} 401 à 403 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2083 • Sections de vote n^{os} 404 à 407 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2084 • Sections de vote n^{os} 408 à 410 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2085 • Sections de vote n^{os} 411 à 413 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2086 • Sections de vote n^{os} 414 à 416 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2087 • Sections de vote n^{os} 417 à 419 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2088
<p>gymnase du séminaire Saint-Joseph 858, rue Laviolette</p>	

<ul style="list-style-type: none"> • District électoral du Carmel • Sections de vote n^{os} 501 et 502 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2033 • Sections de vote n^{os} 503 et 504 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2034 • Sections de vote n^{os} 505 à 507 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2035 • Sections de vote n^{os} 509 à 511 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2036 • Sections de vote n^{os} 512 à 514 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2037 • Sections de vote n^{os} 515 à 517 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2038 • Sections de vote n^{os} 518 et 519 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2039 • Sections de vote n^{os} 508, 520 et 521 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2040 	<ul style="list-style-type: none"> • District électoral des Rivières • Sections de vote n^{os} 601 à 603 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2041 • Sections de vote n^{os} 604 et 605 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2042 • Sections de vote n^{os} 606 à 608 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2043 • Sections de vote n^{os} 609 à 611 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2044 • Sections de vote n^{os} 612 et 613 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2045 • Sections de vote n^{os} 614, 615 et 618 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2046 • Sections de vote n^{os} 616 et 617 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2047 • Sections de vote n^{os} 619 à 621 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2048
---	--

• District électoral de Richelieu

- Sections de vote n^{os} 701 à 704 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2049
- Sections de vote n^{os} 705 à 707 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2050
- Sections de vote n^{os} 708 à 710 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2051
- Sections de vote n^{os} 711 à 713 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2052
- Sections de vote n^{os} 714 à 716 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2053
- Sections de vote n^{os} 717 à 719 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2054

gymnase de l'école secondaire des Pionniers
1725, boulevard du Carmel

• District électoral des Carrefours

- Sections de vote n^{os} 801 à 804 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2055
- Sections de vote n^{os} 805 à 808 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2056
- Sections de vote n^{os} 809 à 812 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2057
- Sections de vote n^{os} 813 à 816 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2058
- Sections de vote n^{os} 817 à 819 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2059

• District électoral des Forges

- Sections de vote n^{os} 901 à 903 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2060
- Sections de vote n^{os} 904 à 907 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2061
- Sections de vote n^{os} 908 à 911 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2062
- Sections de vote n^{os} 912 à 915 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2063
- Sections de vote n^{os} 916 à 919 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2064

gymnase de l'école Le P'tit Bonheur
7625, rue Lamy

• District électoral de Saint-Louis-de-France

- Sections de vote n^{os} 1001 à 1004 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2015
- Sections de vote n^{os} 1005 à 1008 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2016
- Sections de vote n^{os} 1009 à 1013 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2017
- Sections de vote n^{os} 1014 à 1017 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2018
- Sections de vote n^{os} 1018 à 1021 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2019

• District électoral de Châteaudun

- Sections de vote n^{os} 1101 à 1104 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2001
- Sections de vote n^{os} 1105 à 1108 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2002
- Sections de vote n^{os} 1109 à 1111 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2003
- Sections de vote n^{os} 1112 à 1114 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2004
- Sections de vote n^{os} 1115 à 1117 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2005
- Sections de vote n^{os} 1118 à 1120 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2006

• District électoral des Estacades

- Sections de vote n^{os} 1201 et 1202 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2007
- Sections de vote n^{os} 1203 à 1205 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2008
- Sections de vote n^{os} 1206 et 1207 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2009
- Sections de vote n^{os} 1208 à 1210 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2010
- Sections de vote n^{os} 1211 à 1213 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2011
- Sections de vote n^{os} 1214, 1215 et 1218 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2012
- Sections de vote n^{os} 1216 et 1217 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2013
- Sections de vote n^{os} 1219 à 1221 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2014

centre communautaire des Ormeaux
300, rue Chapleau

• District électoral de la Madeleine

- Sections de vote n^{os} 1301 à 1303 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2020
- Sections de vote n^{os} 1304 à 1306 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2021
- Sections de vote n^{os} 1307 à 1309 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2022
- Sections de vote n^{os} 1310 à 1312 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2023
- Sections de vote n^{os} 1313 et 1314 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2024
- Sections de vote n^{os} 1315 à 1317 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2025
- Sections de vote n^{os} 1318 à 1320 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2026

• District électoral de Sainte-Marthe

- Sections de vote n^{os} 1401 à 1404 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2027
- Sections de vote n^{os} 1405 à 1407 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2028
- Sections de vote n^{os} 1408 à 1410 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2029
- Sections de vote n^{os} 1411 à 1414 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2030
- Sections de vote n^{os} 1415 à 1417 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2031
- Sections de vote n^{os} 1418 à 1421 seront rattachées au bureau de vote par anticipation n^o 2032

Centre Jean-Noël Trudel
55, rue Mercier

Chacun de ces six endroits est accessible aux personnes handicapées.

4.- Le jour du scrutin, dimanche le 5 mai 2019, les bureaux de vote seront ouverts de 10 h 00 à 20 h 00 aux 26 endroits suivants :

District électoral	Nombre de sections de vote	Numéros des sections de vote	Local où seront situés les bureaux de vote se greffant à ces sections de vote
du Carmel	21	501 à 521	gymnase de l'école secondaire des Pionniers 1725, boul. du Carmel
des Carrefours	19	801 à 808	gymnase de l'école les Terrasses 4675, côte Rosemont
		809 à 819	gymnase de l'Institut secondaire Keranna 6205, boulevard des Chenaux
de Châteaudun	20	1101 à 1110	gymnase de l'école des Bâisseurs (édifice Sainte-Bernadette) 730, rue Guilbert
		1111 à 1120	gymnase de l'école des Bâisseurs (édifice Monseigneur-Comtois) 655, rue Pintal
de Chavigny	20	201 à 212	cafétéria de l'école Chavigny 365, rue Chavigny
		213 à 220	gymnase de l'école Notre-Dame du Rosaire 7660, rue Notre-Dame Ouest
des Estacades	21	1201 à 1212	centre communautaire des Ormeaux 300, rue Chapleau
		1213 à 1221	gymnase de l'école Val Marie 88, chemin du Passage
des Forges	19	901 à 910	gymnase de l'école Le P'tit-Bonheur 7625, rue Lamy
		911 à 919	salle de réception du club de golf Les Vieilles Forges 1975, rue Grimard
de La-Vérendrye	19	301 à 309	gymnase du Pavillon St-Arnaud 2900, rue Monseigneur-Saint-Arnaud
		310 à 319	Pavillon Communautaire 350, côte Richelieu
de la Madeleine	20	1301 à 1310	salle Lionel-Bordeleau du Centre Jean-Noël Trudel 55, rue Mercier
		1311 à 1320	gymnase du collège de l'Horizon 275, rue Montplaisir
de Marie-de-l'Incarnation	19	401 à 419	gymnase du Séminaire Saint-Joseph 858, rue Laviolette
Pointe-du-Lac	20	101 à 110	pavillon des Seigneurs 10555, chemin Sainte-Marguerite
		111 à 120	gymnase de l'école Beau-Soleil 101, rue Elizabeth-Guay
de Richelieu	19	701 à 709	gymnase de l'école Richelieu 5405, de Courcellette
		710 à 719	gymnase de l'école du Bois-Joli 3685, rue de La Rochelle
des Rivières	21	601 à 610	gymnase de l'école Jacques-Buteux 555, rue Maurice-L.-Duplessis
		611 à 621	gymnase de l'école Cardinal-Roy 4100, boulevard des Forges
de Saint-Louis-de-France	21	1001 à 1012	complexe de La Franciade (ancien hôtel de ville) 100, rue de la Mairie
		1013 à 1021	grande salle de l'école Louis-de-France 881, rue Louis-de-France
de Sainte-Marthe	21	1401 à 1412	Centre Félix-Leclerc (ancien hôtel de ville) 1001, rang Saint-Malo
		1413 à 1421	gymnase de l'école aux Deux-Étangs (édifice Sainte-Madeleine) 445, boulevard Sainte-Madeleine

5.- Le recensement des votes sera effectué le 5 mai 2019 à l'hôtel de ville de Trois-Rivières (1325, place de l'Hôtel-de-Ville) à partir de 21 h.

Trois-Rivières, ce 20 avril 2019.

M^e Yolaine Tremblay, présidente d'élection
 Greffière
 Ville de Trois-Rivières
 1325, place de l'Hôtel-de-Ville
 C.P. 368
 Trois-Rivières (Québec)
 G9A 5H3
 Téléphone : 819 371-1002
 Courriel : elections@v3r.net
www.v3r.net

